

Extrait du Registre des délibérations du 1^{er} avril 2019

Date de publication : 5 avril 2019	Nombre de délégués en exercice : 122
Date de convocation : 22 mars 2019	Nombre de délégués présents ou représentés : 78 (662voix) Votes : Pour : 662 voix - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 1^{er} avril 2019, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Coulon (79) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

Etaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Anais : Bruno GAUTRONNEAU ; Andilly : Karine DUPRAZ ; Courçon : Anne DONZEL-FONTAINE ; Cram Chaban : Yves RAISON et Patrick GRANET ; Esnandes : Francine BEAUMELLE ; La Grève-sur-Mignon : Stéphane COUTTIER ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; Nuillé d'Aunis : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Jean de Liversay : Denis PETIT ; Saint Sauveur d'Aunis : Jean LUC

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Arçais : Guy LÉBOUC ; Bessines : Brigitte SOLDERA ; Coulon : Michel SIMON ; Epannes : Anne BERNOLE ; Frontenay-Rohan-Rohan : Bernard BARAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé sur le Mignon : Patrick RABALLAND ; Niort : Marc THEBAULT ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Georges de Rex : Denis QUERTAIN ; St Hilaire la Palud : Dany BREMAUD ; St Symphorien : René PACAULT ; Vallans : Michel HALGAN ; Le Vanneau : Jean-Dominique ROUX et Jean-Claude BOURDEAU

Au titre des communes de Vendée : L'Aiguillon-sur-Mer : Marie-Agnès MANDIN ; Angles : Michel CAILLIEZ ; Auchay sur Vendée : Joël GIRAUD ; Benet : Daniel DAVID ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENEC ; Chaillé-les-Marais : Guy PACAUD ; La Couture : Thierry PRIOUZEAU ; Curzon : Guy-Marie ROBIN ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; Fontenay-le-Comte : Jean-Pierre PETORIN ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; Le Langon : Anne AIME ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Luçon : Daniel GACHET ; Les Magnils Reigniers : Honoré SIMONNEAU ; Maillé : Pierre BERTRAND ; Maillezais : Claude GRIMAUD ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Moreilles : Eugène JUTEAU ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Rives-d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Denis du Payré : Michel DENIS ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Saint Pierre le Vieux : Alain MESSE ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Tranche sur Mer : Christian NOLLEAU ; Triaize : Jean-Marie LANDAIS ; Les Velluire-sur-Vendée : Sandrine JACQUAT

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Jacky MOTHASIS ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAUDEAU, Vendée : Xavier GARREAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORESTEL, Véronique LAPREE ; Guy MOREAU, Jean-Romée CHARBONNEAU

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER, Maxence de RUGY

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Séverine VACHON, Agnès JARRY, Guillaume JUIN

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2018

Budget du Parc naturel régional du Marais poitevin



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poittevin.fr • www.parc-marais-poittevin.fr

Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2018 Budget du Parc naturel régional du Marais Poitevin

Contexte

Au vu du document budgétaire et après avoir entendu l'exposé du Président, le compte administratif 2018 du budget du Parc du Marais poitevin s'établit de la façon suivante :

Compte Administratif 2018

libellé	résultats cumulés fin 2017	part affectée à	exécution 2018		résultats de l'exercice 2018	résultats cumulés à fin 2018
		l'invest en 1068	mandats émis	titres émis		
	a	b	c	d	e = d - c	f = a + b + e
investissement	342 138,39 €		710 794,40 €	587 817,90 €	-122 976,50 €	219 161,89 €
fonctionnement	316 481,82 €	0,00 €	2 894 127,73 €	2 936 365,81 €	42 238,08€	358 719,90 €
TOTAL	658 620,21 €	0,00 €	3 685 922,13 €	3 524 183,71 €	- 80 738,50 €	577 881,79 €

Le compte administratif présenté fait état d'un résultat de l'exercice 2018 de la section de fonctionnement à +42 238,08 € et un résultat de la section d'investissement à -122 976,50 €. L'excédent de clôture cumulé à fin 2018 s'établit à 577 881,79 € (219 161,89 € en section d'investissement et 358 719,90 € en section de fonctionnement).

Décision

Vu l'avis de la commission finances du 15 mars 2019,
 Sur proposition du Président,
 Après en avoir débattu, le comité syndical :

DECLARE que les résultats sont en concordance avec ceux du compte de gestion tenu par le Payeur départemental,

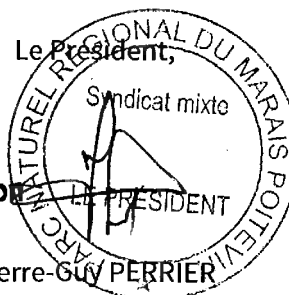
D'APPROUVER le compte administratif 2018 du budget du Parc du Marais poitevin,

D'APPROUVER le compte de gestion 2018 du budget du Parc du Marais poitevin.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
 Syndicat mixte

Par délégation



Pierre-Guy PERRIER